



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question au Gouvernement n° 13

Texte de la question

PORT DU VOILE PAR LES FOOTBALLEUSES

M. le président. La parole est à M. Gérard Darmanin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Gérard Darmanin. Monsieur le président, avant de poser ma question à Mme la ministre des sports, je voudrais rappeler à M. Vidalies que la délinquance a baissé de 15 % sous Nicolas Sarkozy, alors qu'elle avait augmenté dans les mêmes proportions sous Lionel Jospin. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC - Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. Patrick Lemasle. Ce n'est pas vrai !

M. Gérard Darmanin. Le 5 juillet, l'International Football Association Board, l'organe délibérant des lois du jeu de la FIFA, la fédération internationale de football, a décidé d'autoriser le port du voile pour les joueuses de football. Aussitôt, je vous ai sollicitée pour connaître votre opinion, sachant que la fédération française de football a déjà indiqué que cela ne concernerait pas les joueuses des équipes nationales et que votre prédécesseur, M. David Douillet, avait fait savoir à la FIFA que cette décision serait inacceptable, étant donné notre conception du sport et de la laïcité.

Mais depuis vendredi, ni vous, ni Mme la ministre aux droits des femmes, ni même aucun membre du parti socialiste n'ont réagi à cette décision.

M. Guy Geoffroy. Dommage !

M. Gérard Darmanin. Votre silence est assourdissant. Comment pouvez-vous ne pas réagir, alors que de très nombreuses associations, qui sont loin de partager les idées de l'UMP, voient dans cette décision une atteinte à la dignité et aux droits des femmes ?

Comment pouvez-vous ne pas réagir quand il s'agit de la conception de la laïcité et de l'universalité du sport ? Les dérives communautaires sont possibles ; elles deviennent malheureusement évidentes.

Nous attendons de pied ferme votre réaction sur la possibilité de voir en France, sur le terrain de jeu métropolitain et d'outre-mer, des joueuses de l'équipe de France et des équipes amateurs porter le voile. Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Mme Valérie Fourneyron, *ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative*.

Monsieur le député, vous m'interrogez sur la mesure qu'a prise la FIFA de modifier la loi 4 sur l'équipement des joueurs et d'autoriser, pendant six mois, le port du voile dans les compétitions internationales.

Il s'agit pour la FIFA de permettre à certaines femmes et à certaines équipes féminines qui étaient exclues de la pratique sportive de participer à ces compétitions.

Plusieurs députés du groupe UMP. La question !

Mme Valérie Fourneyron, *ministre*. Monsieur le député, je m'étonne que vous vous exprimiez aujourd'hui sur ce sujet avec force invectives, *(Protestations sur les bancs du groupe UMP.)* alors que cette décision a été prise le 3 mars. À cette époque, nous n'avions pas entendu le ministre des sports. Il était sans doute trop occupé à engager des projets non financés : retraite des sportifs de haut niveau, jeux olympiques, investissements, la liste est longue. *(Vives protestations sur les bancs du groupe UMP.)*

Plusieurs députés du groupe UMP. La question !

Mme Valérie Fourneyron, *ministre*. La question du voile se pose tout autrement dans notre pays. Le port du voile n'est pas un préalable à la pratique du sport ; il ne doit pas l'être.

Dans ce cadre, avec la fédération française de football - qui a une délégation de l'État - nous avons pris la décision d'interdire le port du voile lors des compétitions nationales, par respect des valeurs que nous partageons et en vertu de la lutte contre toutes les discriminations. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 13

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 juillet 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 juillet 2012](#)